



BOURSE FRENCH TECH

Objet	Favoriser la prise de risque des entrepreneurs en soutenant la phase de création d'entreprises innovantes à fort potentiel de croissance,
	Aider à l'évaluation et à l'analyse du potentiel de son projet (forces/faiblesses) ainsi que de ses perspectives (marché) et à l'identification des ressources et des travaux nécessaires pour le mener à bien,
	Permettre aux entreprises à fort potentiel de croissance, qu'elles soient en création ou récemment créées, d'effectuer les premières dépenses pour rentrer sur le marché en ayant balisé les facteurs de risques et sécurisé au maximum les dimensions stratégiques de leur projet.
Bénéficiaires	Entrepreneurs personnes physiques, y compris s'ils sont constitués en entreprise individuelle, sous réserve d'être accompagnés par une structure (publique ou privée) dédiées à l'accompagnement de projets innovants ou de startups et disposant d'une organisation structurée et pérenne de sélection des projets (incubateurs, accélérateurs, réseaux d'accompagnement, platesformes), ou
	Jeunes entreprises à réel potentiel de croissance créées il y a moins d'un an, immatriculées en France répondant à la définition européenne de la Petite Entreprise (entreprise<50 personnes et CA ou total Bilan<10M€), immatriculées en France, quel que soit le secteur d'activité économique (service, industrie, numérique).
	Projets éligibles :
Modalités	Projets nécessitant une phase de maturation et de validation technico-économique : business model, faisabilité technologique, évolution des usages, ergonomie-interface, design de service, tests, marketing, support technique, juridique, organisation interne de l'entreprise, de partenariats
	Bourse French Tech (hors «Emergence»): Tous les projets de création d'entreprise à fort potentiel de croissance à partir d'une innovation quelle que soit sa forme. Bourse French Tech «Emergence» (1): Tous les projets de création d'entreprise à fort potentiel de croissance à partir d'une innovation de rupture à fort contenu technologique:
	 technologie particulièrement innovante présentant de réels avantages concurrentiels (2), existence de droits de propriété intellectuelle (ou potentiel avéré de PI) et liberté d'exploitation validée (2)
	• projets en lien avec la recherche publique, projets accompagnés par une SATT ou un incubateur (3).
	(1) A compter du 1er janvier 2016, l'ancienne catégorie «Emergence» du Concours i-LAB est intégrée au dispositif Bourse French Tech existant ; (2) Critère obligatoire ; (3) Critère préférentiel
	Dépenses éligibles :
	Les dépenses, internes et externes, directement liées aux études de conception, définition et faisabilité du projet à conduire :
	• Frais externes : Frais d'accompagnement, actes de propriété intellectuelle, études de faisabilité, juridique et de marché, design, recherche de partenaires, formations spécifiques,
	 Frais propres (Personnes Physiques): temps passé du porteur de projet, petits investissements, frais de déplacement et frais d'inscription à un salon, La prise en compte des frais propres est limitée à 50 % des frais externes sans pouvoir dépasser 8 000 €.
	Frais internes (Personnes Morales) : Frais de personnel, frais généraux forfaitaires,
	Modalités de l'aide :
	 Bourse French Tech (hors «Emergence»): Aide accordée sous forme de subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite de 30 000 €.
	 Bourse French Tech «Emergence»: Aide accordée sous forme de subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite de 45 000 €.
	Versement de l'aide : en deux tranches, 70-30%
Contact	Pour contacter Bpifrance de votre région : bpifrance.fr